

NOUS SOMMES DÉJÀ



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 15 DEC. 2010

Scanné le _____

10-PET-064

2368

À SOUTENIR

KADER ZOUMANA

DOSSO

Dr Paul Schneider
18, av. des Gittaz
1450 Sainte-Croix

Sainte-Croix, le 15 décembre 2010

A Madame Claudine Wyssa
Présidente du Grand Conseil Vaudois

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous remettre personnellement aujourd'hui une pétition en faveur de M. Zoumana Kader DOSSO, signée par 2368 personnes.

En bref :

Ivoirien du Nord habitant Abidjan, 33 ans, **Kader Zoumana DOSSO** fuit son pays il y a 3 ans parce qu'il sent la persécution politique se resserrer comme un étau (son frère a été assassiné). Au CEP à Vallorbe, ses arguments ne convainquent pas. Le SAJE (Service d'aide juridique aux étrangers) ne fait hélas pas recours contre le refus de l'asile, mais seulement contre son renvoi.....Kader Z. pratique la fuite en avant : au lieu de s'occuper de son dossier et la procédure administrative, il trouve tout de suite du travail avec son permis N et s'intègre de façon exceptionnelle (sociétés locales, membre des sapeurs-pompiers, il a même l'honneur de prononcer le discours officiel du 1^{er} août 2010 à l'invitation d'un parti politique). Financièrement indépendant, il a déjà remboursé 12'000.- à la Confédération. Il pense ainsi mettre des atouts de son côté, mais hélas, devant la loi, cette intégration exemplaire ne pèse pas lourd.

Le TAF rejette sa demande, sans recours possible, et le SPOP lui retire le permis N pour le 15 décembre 2010.

Il reçoit une attestation d'aide d'urgence (9.-/jour, à moins d'être logé et nourri à Vennes ou Frambois...), perd son travail rémunéré et doit quitter le pays. Aller où ? La Côte d'Ivoire connaît de graves troubles. Le canton nous assure qu'un renvoi n'est pas possible.

Alors subsister avec l'aide d'urgence ? Combien de temps ? des semaines ? des mois ? Dans deux ans, il pourrait demander l'application de l'article 14,2 de la LAsi....

(nous livrons volontiers des détails supplémentaires si la commission des pétitions le désire ; nous sommes aussi en train de rechercher des preuves et faits nouveaux par le bureau d'Amnesty International à Londres).

La population du Balcon du Jura a été sous le coup de cette décision, et ne comprend plus rien à la politique de l'asile. Le fait que les efforts d'intégration ne comptent pour rien est particulièrement choquant.

Nous avons lancé la pétition le 26 novembre dans le journal local (Journal de Sainte-Croix et environs), dans l'urgence, car ce matin même M. Dosso vient de rendre son permis N.

Entre temps, le DINT (**M. Maucci, Secrétaire général adjoint**) nous a renseignés (**le 1^{er} décembre**) sur l'impossibilité légale du Conseil d'Etat à délivrer un permis humanitaire. **Nous adressons donc cette pétition au Grand Conseil.**

Nous nous souvenons de la nouvelle Constitution vaudoise de 2002 :

- Le préambule dit : *Pour favoriser l'épanouissement de chacun dans une société qui... mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres... le peuple vaudois se donne la Constitution...*

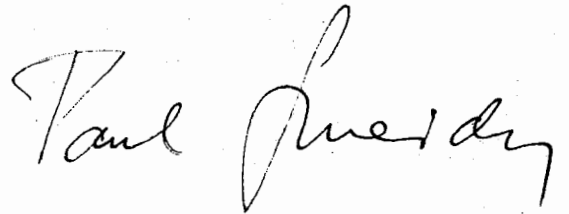
et des promesses faites de façon répétée par le Conseil fédéral en 2006 pour faire passer la pilule :

- **Les lois, durcies à dessein pour décourager les tricheurs, trouveront toujours une application humaine et humanitaire!**

Nous demandons donc, au nom des 2368 signataires (et probablement aurions-nous encore eu davantage de paraphes si nous avions ciblé le public en dehors du Balcon du Jura – la pétition a essaimé sans notre vouloir, et les signatures continuent à affluer) **que le Grand Conseil, et par lui le Conseil d'Etat, mette tout en œuvre pour trouver un moyen d'accueillir M. Kader Zoumana DOSSO dans le canton de Vaud. Lundi 13 décembre, le Conseil communal de Sainte-Croix a voté à une très large majorité son soutien à la pétition.**

Nous ne vous cachons pas que l'ampleur des signatures récoltées en deux semaines nous incite également à faire abstraction du seul cas de M. Dosso, et de porter le principe de « l'aide d'urgence octroyée à des personnes ne pouvant raisonnablement pas être expulsées » au niveau fédéral. Un réexamen par le législateur nous paraît urgent pour que cessent ces traitements indignes de la Suisse qui se targue de sa tradition humanitaire.

Dans ce temps de l'Avent, nous vous adressons nos vœux et assurons tous les élus du Parlement de notre soutien citoyen, afin que votre action s'exerce pour le bien du peuple vaudois tout entier.



Annexes :

- un spécimen de la pétition
- le communiqué paru dans le Journal de Sainte-Croix et environs du 26 novembre 2010
- quelques articles de presse
- un carton contenant les signatures originales de personnes, parmi lesquelles nous avons pu identifier entre autres (sans que nous les ayons spécialement sollicités)
 - les députés Cesla Amarelle, Mireille Aubert, Sandrine Bavaud, Maximilien Bernhard, Stéphane Montangero, Nicolas Rochat, Catherine Roulet, Pierre Zwahlen
 - Les Conseillers aux Etats Luc Recordon et Liliane Maury Pasquier
 - Les Conseillers nationaux Josiane Aubert, Luc Barthassat, Ricardo Lumengo, Ada Marra, Eric Voruz, Joseph Zisyadis
 - M. François Couchepin, ancien Chancelier de la Confédération
 - M. Abraham Ratano, Directeur de REDEL SA (l'entreprise qui employait DOSSO jusqu'à aujourd'hui)
 - Des professeurs d'éthique (Denis Müller, Alberto Bondolfi) et autres enseignants universitaires
 - Les collègues de travail chez REDEL
 - Plus de la moitié des signatures provenant de Sainte-Croix et ses environs.

**Pétition adressée à M. Philippe Leuba et Mme Jacqueline De Quattro,
Conseillers d'Etat**

M. Kader Zoumana DOSSO, ressortissant de Côte d'Ivoire, requérant d'asile depuis 3 ans, intégré de façon exemplaire, travaillant à plein temps et donnant de son temps pour la collectivité publique (service du feu)

Madame et Monsieur les Conseillers d'Etat,

Nous vous demandons instamment de surseoir au renvoi de M. Kader DOSSO dont la demande d'asile n'a pas trouvé grâce auprès de l'Office des Migrations et du Tribunal Administratif fédéral, tout en vous invitant à étudier si un permis humanitaire ne pourrait pas lui être accordé.

Ce n'est pas qu'un élan du cœur de quelques-uns, mais bien l'avis d'une large partie de la population de Sainte-Croix et environs qui a aussi apprécié le discours de DOSSO lors du premier août dernier.

Pour les pétitionnaires : Dr Paul Schneider, médecin retraité, Gittaz 18, 1450 Sainte-Croix

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

Texte paru dans le Journal de Sainte-Croix et environs du 26 novembre 2010

Pétition en faveur de M. Kader Zoumana DOSSO

Kader reçoit aujourd'hui l'avis suivant : « Le Tribunal administratif fédéral a rendu une décision négative, définitive. La Police cantonale va maintenant organiser votre renvoi ».

Kader est bien connu à Sainte-Croix, intégré depuis trois ans, travailleur infatigable, à charge de personne, bien au contraire (rendant des services à droite et à gauche, s'engageant comme volontaire au service du feu...), faisant vivre avec ses quelques économies sa famille. Positif envers ce pays qu'il aimerait intégrer, il a même prononcé un discours lors de la fête du premier août 2010...

Le renvoyer où ? En Côte d'Ivoire, où il est d'une faction nordiste opprimée par le pouvoir en place. Il a été contraint de fuir quand son frère a été tué pour des raisons politiques, avant qu'il ne subisse le même sort. Y retourner, c'est un exercice de tous les dangers. Y retourner la tête haute, avec une aide au retour, c'est compter sans les acteurs sur place....

Le renvoyer pourquoi ? il n'est pas criminel, bien au contraire (il a vaillamment lutté contre les tentations de se faire de l'argent avec la drogue), il exécute un travail que nous autres Suisses ne sommes pas toujours prêts à assumer.

Chères amies, chers amis de Sainte-Croix, « son » village,

en signant cette pétition, vous luttez contre la xénophobie qui pourrait nos relations, vous dites que vous ne supportez plus cette discrimination qui attise la peur de l'autre.

Vous pouvez renvoyer la pétition que vous trouvez dans ce numéro du journal dans les délais les plus brefs (le temps presse) à

- Paul Schneider, 18 av. des Gittaz, 1450 Sainte-Croix, ou à
- Liliane Varidel, Alpes 22, 1450 Sainte-Croix

Communiqué paru dans le Journal de Sainte-Croix et environs du 26 novembre 2010